

# LE CHEMIN DES HEAUMES

Départ : Le petit clos Denise Lhermitte à BOIS-ANZERAY

Longueur : 10,6 km (2h45 à pied)

Balissage : **bleu**

Dénivelé : + 78 m - 52 % de chemins non goudronnés

|                         | GR | GR de Pays | PR |
|-------------------------|----|------------|----|
| Bonne direction         |    |            |    |
| Changement de direction |    |            |    |
| Mauvaise direction      |    |            |    |

Balissage utilisé en France pour les GR, GR de Pays et PR

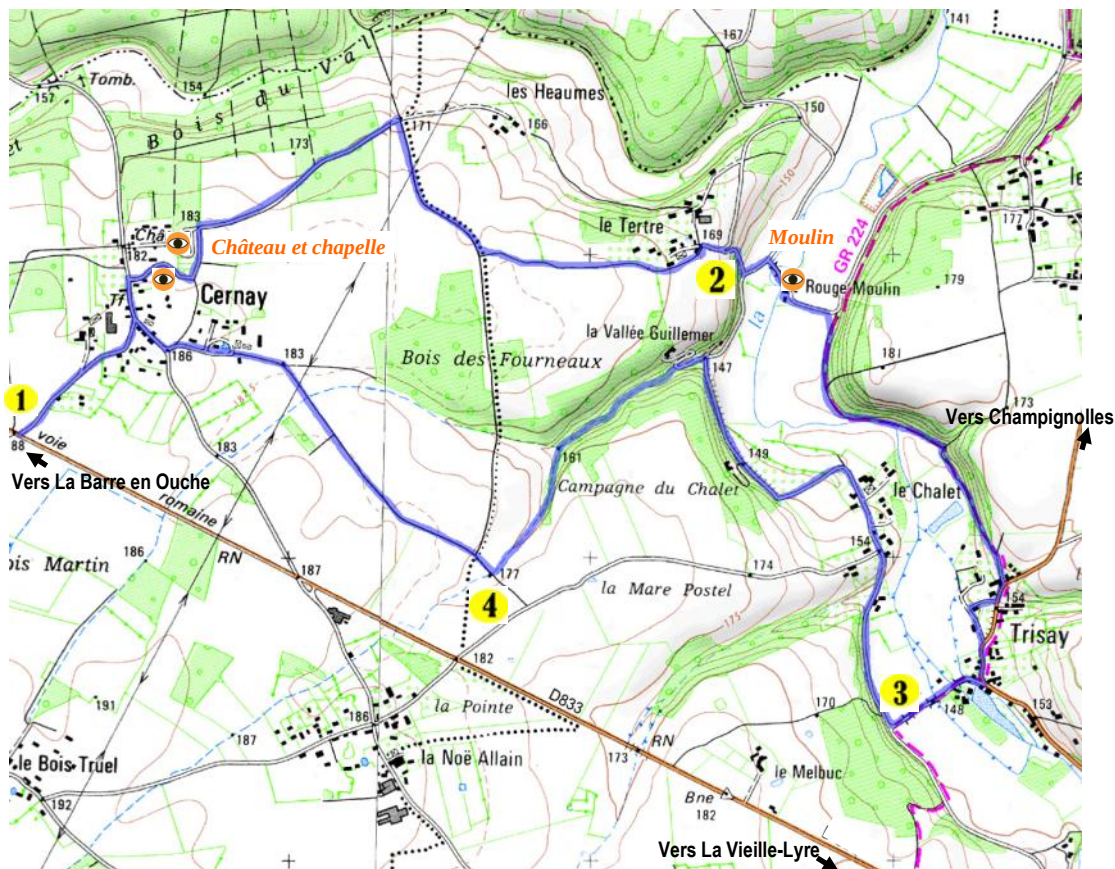
Le Petit Clos Denise Lhermitte se situe sur la D833 à l'entrée de Cernay, commune de Bois Anzeray.

① Traverser prudemment la route et s'engager sur la rue du clos Lesselin vers Cernay. Passer devant la ferme et laisser la route qui part vers la droite. Prendre à droite la route des Heaumes. Passer devant la chapelle de Cernay transformée en gîte rural et continuer sur la route qui contourne le château. Après avoir traversé le bois, s'engager sur le premier chemin de plaine à droite, avant la ligne électrique, puis tourner dans le premier chemin à gauche.

② Arrivé au Tertre, tourner à droite sur la route. A la fourche, s'engager dans la route qui descend à droite. Au bas de la côte, partir vers la gauche, puis à droite vers Rouge Moulin. *Remarquez la roue de moulin.* Traverser la Risle. Au bois, s'engager vers la droite sur le GR 224. Suivre ce chemin qui longe la Risle en prenant vers la droite à la fourche et continuer en longeant la Risle. A la route, virer à droite, puis dans le petit chemin tout de suite à droite. Au bas du chemin, partir à gauche pour revenir vers la route. Tourner à droite. Au centre du hameau de Trisay, s'engager à droite sur la route qui traverse de nouveau la Risle, divisée en plusieurs bras.

③ Au carrefour, devant le bois, partir à droite, vers le Chalet. A la première intersection aller tout droit et continuer pour traverser le hameau sur la route qui fait un angle droit à gauche, puis un autre à droite jusqu'à l'entrée d'une grande propriété à la Vallée Guillemer. Là, monter dans le bois à gauche sur un chemin qui borde un fossé et arrive dans la plaine.

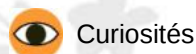
④ Au bout du chemin, s'engager à droite pour revenir sur Cernay. Arrivé à la route, tourner à droite pour rejoindre le tracé de l'aller et le reprendre à gauche pour revenir au point de départ.



Source : Scan25® IGN 2020© Licence 40001248 - Copie et reproduction interdite.



Légende :



Curiosités

Document réalisé par Normandie Sud Tourisme en partenariat avec la FDRP.

Retrouvez d'autres itinéraires en Normandie Sud Eure :

[www.normandie-sud-tourisme.fr](http://www.normandie-sud-tourisme.fr)

Rubrique *Loisirs et Détente*

# A voir au cours de la balade...

## LE DOMAINE DE CERNAY

L'arrivée dans le domaine de Cernay se fait par une allée de 64 ifs et autant de tilleuls. Un Parc de 9 hectares comprenant trois gîtes à 300m les uns des autres dans une campagne accueillante.

**Le Château** du début du XVIIIème siècle est une propriété de famille totalement restaurée après un terrible incendie dans les années 80. Il vous accueille aujourd'hui dans un merveilleux parc boisé de 40 hectares.

**La chapelle** du XVème siècle a une origine très ancienne. Désacralisée à la révolution elle devint une grange à foin qui menaçait de s'effondrer. Complètement restaurée en 2003, en respectant les matériaux d'origine, elle vous accueille aujourd'hui dans un "gîte de caractère" assez exceptionnel.

**L'ancienne maison de garde** du Château de Cernay a été entièrement rénovée et décorée avec attention en 2003. En bordure de Forêt de nombreuses plantations de fleurs et petits arbres à fruits contribuent à l'agrémenter.



Le parc de 9 hectares déjà bien arboré, mais éprouvé par la tempête de 1999, est conforté par de nouvelles plantations chaque année. La propriété fait partie d'un domaine de 300 hectares de bois, champs et prairies. Le verger entièrement replanté en 2001 est entouré d'un mur unique avec une triple courbe en bauge.

Les membres décédés de la famille sont enterrés dans un **cimetière privé** situé dans la propriété. On y trouve notamment "Alcide Poulet" qui fût un des acteurs principal de la création des magasins du PRINTEMPS à Paris (Conseiller Juridique puis fondé de pouvoir du Printemps en attendant la majorité de M. Laguilloni Junior).

Son fils, Marcel ROY POULET, fils d'une veuve ROY (remariée à Alcide Poulet), est mort à VERDUN. Son corps n'a été ramené qu'en 1926 dans ce cimetière de Cernay.

[www.chateaudecernay.com](http://www.chateaudecernay.com)

## LES MOULINS SUR LA RISLE

Les religieux de Lyre possèdent presque tous les moulins sur la portion de la Risle qui traverse la paroisse. Les habitants des hameaux et villages proches sont sous le ban d'un de ces établissements c'est-à-dire qu'ils doivent obligatoirement utiliser l'un d'entre eux. D'où leur nom de moulin banal. Vous produisez des céréales ? Vous devez les moudre au moulin banal. Vous tissez des étoffes de laine ? Vous devez les battre au moulin banal.

[...] Au nord, fonctionne le **Rouge Moulin**, originellement appelé le moulin des Houmes (ou Heaumes). Depuis 1248, il accueille les paroissiens de la Barre, de Rubremont et du Bosc-Renoult venus moudre leur grain. La Risle se remonte ensuite sur quelques centaines de mètres et déjà **Chalet** apparaît sur la rive gauche. Installé sur une terrasse, Chalet est avec Trisay l'un des plus anciens lieux-dits de la Vieille-Lyre puisqu'il figure dans la première grande charte de donation à l'abbaye datée d'environ 1051. Il y a un moulin à blé mais l'abbaye ne le possède pas (c'est une exception). Rapidement, on arrive à Trisay. Au temps des moines, **Trisay** se repère de loin. Été comme hiver, une épaisse fumée s'en échappe. C'est qu'on y travaille durement. Depuis les années 1480, les religieux de Lyre y font marcher une forge. Cette activité métallurgique se perpétuera après la Révolution française.

Source : « La Vieille-Lyre, la Neuve-Lyre autrefois » Laurent RIDEL, © 2008 - Auto-édition Laurent Ridel. 3 rue Pierre Le Boulch. 27330 La Vieille-Lyre.

GR® et GR® de Pays sont des marques déposées par la FFRandonnée, elles désignent les itinéraires identifiés sous le nom de « GR », balisés de marques blanc-rouge, et « GR de Pays », balisés de marques jaune-rouge. Ces itinéraires sont des créations de la FFRandonnée. Leurs reproductions non autorisées constituent une contrefaçon passible de poursuites.

Retrouvez l'ensemble des GR sur le site [mongr.fr](http://mongr.fr)

